



ABONNEMENTS.

Un mois. . . . . 4 fr.
Trois mois. . . . . 11 »
Par la poste. . . . . 13 »
En N°. . . . . 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES,

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pol-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.



CHEMIN DE FER.

Table with multiple columns showing train schedules between stations like Liège, Anvers, Gand, Ostende, and Brussels. Includes departure and arrival times.

Prix du transport des effets des voyageurs pr 100 k. d'Ans à Wareme, 80 c. — D'Ans à Tirlémont, fr. 1 90. — D'Ans à Louvain, 2 50. — D'Ans à Malines, 5 50. — OMNIBUS. Prix des places de Liège à Ans, 1 fr.

ALLEMAGNE. — Francfort, 11 février.

On écrit des Bords du Rhin à la Gazette d'Augsbourg : Les esprits sont dans une attente inquiète du dénouement de la crise belge. No-secours financiers de ce pays nous ont assez fait souffrir.

ANGLETERRE. — Londres, 14 février.

Avant-hier a eu lieu le mariage de M. Silvain Van de Weyer, ministre plénipotentiaire de S. M. le roi des Belges, avec miss Elizabeth-Anne Surgis, fille unique de M. Joshua Bates.

FRANCE. — Paris, le 16 février.

Le bruit circule au ministère de la guerre qu'un bataillon par division de l'armée du Nord a reçu l'ordre de rentrer dans ses garnisons respectives.

LES DEUX FEMMES DU MATELOT.

Dans cette partie de Marseille qu'on appelle la Vieille-Ville, et qui est bâtie sur le penchant d'une colline dont les rues descendent en échelle jusqu'à la Tourrette et jusqu'au port, presque à côté de la maison qu'on nomme encore aujourd'hui la maison de Milan, et où la tradition veut que ce client malheureux de Cicéron ait passé le temps de son exil, est une petite maison, à peu près pareille, au reste à celle de Milan, et aussi étroite, aussi misérable que ce débris de l'antiquité. La vivait pauvrement, en 1824, la jeune femme d'un matelot, avec ses deux enfants.

la cérémonie les deux époux ont immédiatement quitté la ville. Un magnifique déjeuner a été donné à cette occasion par M. Bates, à Portland-Place.

— On a reçu des nouvelles du Canada jusqu'à la date du 22 janvier. Plusieurs prisonniers, condamnés par la cour martiale, ont été exécutés le 18. Parmi eux se trouvent les quatre meurtriers du capitaine Walker.

Sir John Colborne a prêté serment comme gouverneur général, le 17 janvier.

Une tentative d'empoisonnement sur toutes les forces militaires campées à Brockville, a été heureusement découverte à temps. On avait jetté des matières délétères dans l'eau dont le camp était approvisionné.

— L'amiral Baudin a écrit à tous les agents français sur les deux continents américains de faire diriger vers les côtes occidentales du Mexique, toutes les forces navales françaises qui se trouvent dans l'Océan pacifique.

— On continue de parler d'un nouvel emprunt espagnol sous le nom d'emprunt d'Henderson, qui, dit-on, est déjà prêt et dont la publication n'est retardée que par l'absence de certaines pièces attendues de Madrid.

— On annonce, comme devant paraître dimanche, un écrit de M. de Cormenin, sous ce titre simple, mais qui comprend beaucoup de choses : Etat de la question.

— Six cents ouvriers Belges employés en France à la canalisation de l'Aisne, viennent d'être rappelés par leur gouvernement pour satisfaire au service militaire.

— Le Journal des débats publie ce matin, d'après une lettre d'un négociant de Mexico, un tableau fort résumé de nos affaires dans ces parages.

— L'envoi d'une flotte et de troupes au Mexique nécessitera d'ailleurs une demande de plusieurs millions de crédit à nos chambres et il faudra ensuite que ces demandes soient mises à la charge du gouvernement mexicain.

Les lettres du Mexique proposent pour payer les frais de notre expédition et les pertes éprouvées par les résidents français, que l'on réclame la moitié du produit des douanes en spécifiant dans le traité que des agents français du trésor seront installés à chaque bureau de douanes maritimes.

Un courrier extraordinaire expédié de Mexico, le 19 décembre, à Tampico, ne confirme pas la nouvelle du changement de gouvernement ; un mouvement ministériel avait eu lieu, M. Gomez Pedraza, entré au ministère de la guerre le 12, n'y resta que trois jours.

Enfin, Marie se demandait si ce voyage prématuré serait pour elle sans issue; elle était jeune, jolie, et à vingt-sept ans, il est bien dur de regagner tous les soirs sa couche solitaire, après une journée de travail et de privations.

Marie tout en pleurant son mari refusait les offres de Jean, matelot comme Michel, commençant à prêter une oreille complaisante aux propositions du marguillier, homme riche, veuf, et qu'elle espérait amener à un mariage.

Ainsi la jeune femme encore vertueuse et pure arrangeait sa chute prochaine en faisant tourner son fuseau de chanvre qui venait bruiser aux oreilles de ses deux enfants endormis.

— Marie ! Marie ! C'était la voix de Michel. Elle court, elle se précipite, elle ouvre, c'était Michel en effet : il entra suivi d'un personnage enveloppé dans un burnou qui cachait sa

taille et ses traits, et si courbé, si abattu par la fatigue que le premier soin du matelot fut d'enlever la couverture du lit de Marie, de l'étendre sur le plancher en guise de tapis oriental et d'y placer son compagnon qui s'accroupit et parut céder à la lassitude et au sommeil.

— Est-ce bien toi, Michel ? s'écria Marie véritablement éblouie par l'éclat de ce riche costume qui scintillait à la lueur douteuse de la lampe; est-ce bien toi ? Et, sainte Vierge ! es-tu toujours chrétien ?

— Toujours, répondit le matelot en se précipitant sur la couche de ses enfants et en les prenant pour les embrasser, malgré leurs cris et leurs terreurs.

Quand les enfans furent un peu apaisés et que Marie fut un peu revenue de son trouble, Michel prévint toutes les questions et raconta ce qui suit :

— Ecoute-moi bien, Marie, lui dit-il, et ne m'interromps pas, tu seras libre, quand tu m'auras écouté jusqu'au bout, de prendre le parti qui te conviendra le mieux, c'est-à-dire, de passer toute ta vie avec moi, ou d'un mot, de me faire remonter sur le vaisseau qui m'amène pour aller vivre à Toulon ou à Nice, ou bien encore à Naples, ou parmi les Grecs de l'Archipel, car il faut que je voie la mer tous les jours, et je n'aime pas celle du pont.

— Te quitter ! s'écria Marie, à qui Michel semblait plus beau que jamais depuis qu'il était resplendissant d'or et de pierreries, et qu'un cachemire entourait sa taille; te quitter ! jamais ! jamais ! Ah ! si tu savais ce que Jean et un vieux marguillier ont fait pour...

— Ecoute-moi donc, dit Michel, et il commença :

Nous partimes, comme tu le sais, il y a à peu près un an, sur le petit chebeck de Saint-Pierre, pour aller à Livourne, et à peine édués-nous perdus de vue les côtes de Marseille, qu'un coup de vent s'éleva et nous força, malgré nous, à prendre la pleine mer; la nuit vint en même temps, et Dieu sait le chemin que nous fîmes ! Au jour, nous nous trouvâmes entre le ciel et l'eau, et vis-à-vis de deux bâtimens algériens qui nous abordèrent sans façon, nous furent prisonniers, débarrassèrent les



Sur la demande adressée au gouvernement par M. John Cockerill à l'effet d'obtenir un sursis, et renvoyée à l'avis de la cour d'appel de Liège, celle-ci a nommé MM. les conseillers Dechamps et Stas pour commissaires, et les créanciers ont été convoqués pour le 15 avril prochain.

Table with financial data: Le bilan déposé par M. Cockerill indique. Un actif de Fr. 17,794,729 25 c. Un passif de 12,084,195 70 c. Ce qui offre un boni de 5,710,533 55 c.

Il convient cependant de faire remarquer que ces chiffres ne peuvent être que très-approximatifs: car le bilan a été arrêté au 30 juin 1858, c'est-à-dire il y a plus de six mois, et dans cet intervalle, les chiffres, tant pour le passif que pour l'actif, ont dû subir d'importantes modifications.

En répondant à ceux qui font au ministère un grief du déploiement formidable de forces militaires, échelonnées sur la frontière, l'Indépendant disait, il y a quelques jours, que l'augmentation considérable de l'effectif de l'armée, sa concentration, sa réorganisation presque complète, étaient la conséquence obligée de l'adresse de la chambre.

M. le ministre des travaux publics a demandé depuis un mois qu'on lui envoyât, dans un bref délai, le projet complet des ouvrages à exécuter pour la dérivation de la Meuse. C'est ce que nous avons appris par la publication du procès-verbal d'une précédente séance du conseil communal.

Mais il y a plus. On dit qu'à l'heure qu'il est, le collège des bourgeois et échevins, que l'affaire paraît concerner exclusivement, puisqu'il ne s'agit plus que de l'exécution d'une mesure adoptée en principe par le conseil, n'a pas même encore satisfait à la demande du ministre des travaux publics, malgré une invitation répétée de celui-ci.

Ordre du jour des séances du conseil communal, mercredi 20 et samedi 23 février à 5 heures du soir. 1° Continuation de la discussion du budget de la ville pour 1859.

On assure que les résolutions définitives du gouvernement, qui seront portées demain à la chambre des représentants, consistent en un projet de loi semblable au fond à celui qui fut voté en 1851, et d'après lequel le roi serait autorisé à signer le traité définitif de séparation.

L'article unique de la loi de 1851 était ainsi conçu: «Le roi est autorisé à conclure et à signer le traité définitif de séparation entre la Belgique et la Hollande, arrêté le 15 octobre 1851 par les plénipotentiaires des cinq grandes

puissances réunies en Conférence à Londres, sous telles clauses, conditions et réserves que Sa Majesté pourra juger nécessaires ou utiles dans l'intérêt du pays.» (Indép.)

Deux proclamations ont été répandues hier dans les rues de Bruxelles, la première est en français, c'est un appel à l'armée belge et porte pour titre:

Nous sommes vendus mais nous ne sommes pas encore livrés.

Cette proclamation provoque directement à l'insubordination et à la révolte dans le passage suivant: «Vos devoirs de militaires sont respectables, mais il en est de plus sacrés.

« Issus du pays, vous ne cessez de tenir au pays. Avant d'être soldats, vous êtes Belges, avec le caractère de citoyens libres..... Vous qui formez la partie la plus énergique de la population, vous resteriez impassibles, l'arme au pied devant la destruction de notre honneur et de notre nationalité que la lâcheté des uns et la trahison des autres veulent nous infliger. »

L'autre proclamation s'adresse au peuple et est écrite en flamand dans un style des plus exaltés, en prodiguant insultes sur insultes aux souverains dont les plénipotentiaires ont formé la conférence de Londres. (Commerce.)

— L'autorité a cru devoir prendre de grandes mesures militaires à l'occasion de la communication que le ministre des affaires étrangères doit faire mardi aux Chambres. Indépendamment des renforts que notre garnison vient de recevoir, plusieurs mille hommes seront cantonnés autour de Bruxelles; le 7<sup>e</sup> régiment de ligne qui se trouve à Anvers a été prévenu de se tenir prêt à se porter sur Bruxelles au premier signal. (Idem.)

Plusieurs journaux ont annoncé que M. le ministre de la guerre a fait acheter 2,500 chevaux anglais.

Nos renseignements nous permettent de dire que le fait est complètement inexact, et qu'aucun marché n'a été conclu pour une quantité plus ou moins grande de chevaux de cette espèce. (Indép.)

Le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères croit devoir porter, dès-à-présent, à la connaissance des personnes qui se sont mises ou qui croiraient devoir se mettre sur les rangs pour l'obtention de la place d'agent de change vacante, près de la bourse de Bruxelles, par le décès de M. Libotton, qu'en exécution de l'arrêté royal du 22 avril 1856, qui a institué un nouveau mode de nomination des agents de change et courtiers, des dispositions ont été prises pour la réunion, à l'hôtel du gouvernement provincial du Brabant, d'une commission chargée de faire passer un examen, et de délivrer, le cas échéant, les certificats de capacité requis, aux candidats qui se présenteront.

Cette commission sera, conformément audit arrêté, composée de six membres, dont deux à désigner par la chambre de commerce, deux par le tribunal de commerce et deux par la chambre syndicale des agents de change et courtiers. Les intéressés seront informés des jours et heures de ces réunions.

On croit devoir rappeler ici que, d'après le règlement de la bourse de Bruxelles, en date du 30 juin 1851, encore aujourd'hui en vigueur, les agents de change et courtiers nommés peuvent cumuler l'une et l'autre fonction. (Moniteur.)

— On écrit de Constantinople, le 25 janvier; Avant-hier, le palais de la Porte est devenu la proie des flammes pour la troisième fois depuis trente ans. On attribue ce sinistre à l'imprudence d'un employé subalterne. Le premier ministre et son harem ont eu beaucoup de peine à sauver leur vie.

Quelques journaux allemands avaient assuré que M. le général Skrzynecki avait donné sa parole d'honneur de ne pas quitter l'Autriche. Il paraît même que cette assertion se trouvait dans une note adressée au gouvernement belge par M. le prince de Metternich. M. le général Skrzynecki vient d'écrire à cet homme d'état, pour démentir cette imputation, et il nous a fait prier de donner de la publicité à sa lettre.

En voici le texte: A Son Altesse M. le prince de Metternich, etc., etc. Bruxelles, 15 février 1859.

J'ai déjà répondu, dans une lettre à M. le ministre des affaires étrangères de Belgique, à l'imputation qu'il a plu à Votre Altesse de diriger contre moi dans sa note de janvier adressée au cabinet belge. Je n'ai point hésité à le faire par le démenti le plus formel, et j'ai lieu de croire qu'il en a été donné communication à M. le chargé d'affaires d'Autriche.

Peu disposé à mettre mon nom dans les journaux, je me serais borné à cette déclaration, si la presse, surtout celle qui passe pour être dirigée par les inspirations du cabinet de Vienne, n'avait répété l'assertion calomnieuse jusqu'à me forcer de parler.

Je mets votre altesse au défi de prouver que je me sois jamais lié envers le gouvernement autrichien par une parole d'honneur. On me peut faire donner par écrit, sans doute, et si non, elle pourrait être attestée par le témoignage de quelque homme consciencieux. Dans l'un ou l'autre cas, présentez la preuve de votre assertion, et, à l'instant, je retourne en Autriche.

Mais, je le répète, rien de semblable n'existe, ni ne saurait exister. Lorsqu'en 1851, l'hospitalité me fut accordée dans les états allemands de l'Autriche, je pus consentir à la condition expresse de m'y maintenir tranquille. C'est-à-dire, de n'y prendre part à aucune menée contre le gouvernement. Mais, Polonais, je ne pouvais, je ne devais, pour aucune considération personnelle, lier ma parole et mon avenir envers une puissance qui, de concert avec les ennemis auquel la Providence a permis que ma patrie fut pour un temps livrée, viole chaque jour à son égard, et en dépit de son propre intérêt, toutes les lois divines et humaines; s'attaquant avec une égale animosité à la religion, aux vestiges des institutions, aux coutumes, et jusqu'au langage national.

En 1852, à l'occasion du désir que j'exprimai d'aller aux eaux de Carlsbad, la police autrichienne essaya de m'imposer des conditions; je les repoussai avec indignation, et dans une lettre que j'eus l'honneur d'adresser à Votre Altesse, je demandai à quitter l'Autriche sur-le-champ. Délivré de ces entraves, je consentis à rester. M. le maréchal Maison, ambassadeur à Vienne, qui, sur ma demande, avait préparé mes passeports pour la France, me dit, peu de temps après à Carlsbad, que Votre Altesse l'avait assuré que « mon honneur était passé », et que, sans doute, je n'insisterais plus. Ce fait est facile à vérifier. Il prouve à lui seul que j'étais libre de m'aloigner.

Si, en me rendant à l'appel de Sa Majesté le roi des Belges, j'ai cru devoir, à regret, partir secrètement, ce n'est point, comme il a plu à vos organes de le dire, que je me sois fait l'instrument de je ne sais quel comité central, mais parce qu'il m'était prouvé que ma liberté serait gênée en ce cas, ainsi qu'on avait tenté de le faire dans des occasions moins graves. L'humour, qu'à son tour, le cabinet autrichien

a manifestée, en apprenant mon départ, et qui l'a fait descendre à ma calomnier, prouve assez que je ne m'étais point trompé.

J'ai l'honneur d'être, Prince, de votre altesse, Le très humble et très-obéissant serviteur, (Signé) le général SKRZYNECKI. (Indép.)

COUR D'ASSISES. — Revue de la semaine.

C'est lundi qu'ont commencé les séances du premier trimestre de 1859; la cour était composée de MM. Crossée, président, Deschamps, Schaezen, Thonus et Stas, conseillers. M. Lecocq, substitut du procureur-général, siégeait au fauteuil du ministère public.

La première affaire, soumise au jury, offrait peu d'intérêt. La femme Albot était accusée d'avoir volé des brodequins appartenant à un cordonnier habitant la même maison qu'elle. Les dénégations de cette femme, qui avait toujours été d'une irréprochable probité, appuyées de quelques déclarations de témoins, ont amené son acquittement.

Mardi comparaisaient les frères Didier de Romsée, accusés d'avoir, avec préméditation et guet-à-pens, fait des blessures à Bauduin Lempereur, et d'avoir occasionné, à ce dernier, une incapacité de travail personnel de plus de vingt jours. Le jury, en écartant les circonstances aggravantes, a déclaré les accusés coupables, et la cour, sur l'intervention de la partie civile, les a condamnés à 15 mois de prison et à 550 frs. de dommages-intérêts.

La séance de mercredi a été marquée par une condamnation capitale prononcée contre Marie-Anne Doyen, fille de boutique, demeurant à Herstal, que le jury a reconnue coupable de l'infanticide qui lui était imputé. Les mutilations horribles faites à l'enfant, et l'opinion des hommes de l'art qui affirmaient que ces violences avaient causé la mort, laissaient peu de chances de succès à la défense, que M<sup>e</sup> Delmarmol a présentée néanmoins avec un zèle et un talent incontestables.

Le nommé Closset et l'épouse Goffinet, de Verviers, ont à leur tour été condamnés jeudi, à cinq ans de réclusion, pour avoir fait, sous serment, un faux témoignage, à l'audience du tribunal correctionnel de Verviers. Les déclarations unanimes de six témoins dignes de foi, ne laissaient aucun doute sur la culpabilité de ces accusés.

L'audience de vendredi a été employée au jugement de deux affaires. Dans la première, il s'agissait d'un vol de 600 francs commis au préjudice de son maître par Marie-Eve Ramakers, servante à Liège. Les aveux de cette fille et les circonstances atténuantes que la cause a révélées, engagèrent la cour à ne condamner l'accusée qu'à deux années d'emprisonnement en vertu de l'arrêté de 1814, qui permet de transformer la peine infamante de la réclusion en un simple emprisonnement, lorsque les circonstances sont atténuantes, et que le préjudice causé n'exécède pas 50 francs. Nous croyons savoir qu'il y a pourvoi en cassation de la part du ministère public contre cet arrêt de la cour d'assises, pour fausse application de la disposition que nous venons de citer.

A cette cause succéda celle de Lambertine Robert, accusée d'avoir volontairement donné la mort à un enfant dont elle venait d'accoucher chez les époux Pirotte, de Liège. L'incertitude qui résultait de la déclaration des médecins, sur la question de savoir si les violences dont le cadavre de l'enfant portait les traces, avaient été faites avant ou après la mort, a engagé le jury à prononcer un verdict d'acquiescement sur la question principale. Mais une question subsidiaire d'homicide par imprudence ayant été posée par la cour, le jury l'a résolue affirmativement, et Lambertine Robert a été condamnée à deux années d'emprisonnement.

Aujourd'hui commencent les débats de l'affaire Pailhe et Trippaerts. Cette procédure, présentant des circonstances assez remarquables, nous nous proposons d'en donner une analyse un peu longue, lorsque le jury aura prononcé ce qui n'aura probablement pas lieu avant mardi 19.

CONCERT AU BÉNÉFICE DES INDIGENS.

Ce n'est qu'un concert d'amateurs, irez-vous?... je ne le pense pas... Cependant c'est pour les pauvres... Hé bien, je pourrai y aller quelques instans, sans quitter si je m'ennuie... C'est dans ces dispositions, sans doute, qu'une partie du public nombreux et brillant qui encombrait samedi la salle de la société d'Emulation, s'y était rendue. Mais, hétons-nous de le dire, personne n'est sorti, car depuis long-temps nous n'avions pas eu de soirée musicale aussi remarquable.

La paimie appartient sans contredit à M<sup>lle</sup> L...y, pour le talent avec lequel elle a chanté: d'abord la partie de Valentine du beau duo du 4<sup>e</sup> acte des Huguenots, puis le grand air de Torquato Tasso de Donizetti. Sa voix n'a peut-être pas beaucoup de volume, mais elle a une étendue et une pureté vraiment rares, les notes les plus hautes comme les plus basses, les roulades les plus difficiles, les trills les plus fins, elle a tout fait avec la plus grande facilité, aussi a-t-elle été chaque fois couverte d'applaudissemens. M<sup>lle</sup> G... a chanté en cantatrice achevée l'air du sultan Mizapout de l'ambassadrice, elle en a surtout parfaitement vocalisé la fin.

M. W... a dit la partie Marcel du duo des Huguenots, puis un air de morte Ah-Vieni, de Donizetti, avec une chaleur, une perfection rares chez un amateur. Cet air de Donizetti, ainsi que celui chanté par Madame L...y, nous ont confirmé dans l'opinion que nous avons émise sur le maestro italien, à propos d'Anna Bolena; car nous y avons retrouvé plusieurs souvenirs de cet opéra.

M. P... a chanté avec goût et sentiment deux romances: Prière à Marie et Monseigneur Pa défendu; nous avons regretté qu'on les eût placées à la fin du concert, au moment où l'on est distrait par le départ de plusieurs dames.

Un solo de trompette à piston a été exécuté par M. Vanhosen; inutile de parler encore du talent de ce professeur.

Deux très-jolies valse, exécutées par l'excellent orchestre des redoutes, ont terminé la soirée. Les concerts ont été très-peu nombreux cet hiver; mais il paraît que la qualité doit nous en dédommager; du moins le programme de celui annoncé par M. Vanson fils est bien fait pour séduire tous les amateurs, à part le plaisir que l'on éprouve toujours à montrer l'intérêt que l'on porte à un jeune compositeur, notre compatriote.

On assure que M. Tardivel s'est arrangé de manière à se trouver à Liège jeudi, et à faire paraître une seconde fois les Bayadères sur notre scène. Il paraît aussi qu'Albert, le 1<sup>er</sup> ténor, et M<sup>lle</sup> Javerick, la forte chanteuse de Bruxelles, viendront donner prochainement une représentation de la Juive au bénéfice de notre régisseur, M. Francis; les autres rôles seront remplis par MM. Alerme, Hermann et Mme. Humbert.

Le carnaval n'était pas encore terminé, malgré le commencement du Carême; une foule de masques parcourait hier soir nos rues; il y avait au bal du théâtre, une affluence vraiment extraordinaire pour un dimanche de Carême. Les bals des faubourgs avaient aussi attiré un grand nombre de masques.

ETAT-CIVIL DE LIÈGE, DU 15 FÉVRIER.

**Naissances :** 5 garçons 8 filles.  
**Décès :** 2 garç., 2 filles, 1 homme, 6 femmes, savoir :  
 Guill. André Denis, employé pensionné, âgé de 65 ans, rue Féronstrée, époux de Jne. Polis. — Margte. Dron, âgée de 78 ans, journaliste, faub. Ste-Walburge, veuve de Hubl. Riga. — Albne. Margte. Em. Debonniver, âgée de 73 ans, s. prof., veuve de Jacq. Jh. Velez, rue Vinave-d'Isle. — Marie Eliath, Ernelle, âgée de 67 ans, blanchisseuse, rue Frère-Michel. — Jne. Riner, âgée de 54 ans, s. prof., rue St-Séverin, épouse de Pierre Fritz. — Marie Marie Falcant, âgée de 57 ans, journaliste, rue des Croisiers. — Marie Anne Adélaïde Donna dit-Donnay, âgée de 54 ans, sans profession, rue St-Remy, épouse de Adolphe Joseph Fontaine.

**Du 16. — Naissances, 7 garç., 5 filles.**  
**Mariages :** 2, entre, savoir :  
 Jean-Joseph Daubresse, capitaine d'artillerie, à Charleroi et Marie-Louise Larcher Daubcourt, sans profession, Hors-Château. — Barthélemi Prullère, rentier à Clermont-Ferrand, France, et Marie-Élisabeth Heinen, sans profession, sur Avroy.  
**Décès :** 2 garçons, 2 filles, 3 hommes, 1 femme, savoir :  
 Jean-Antoine Levêque, domestique, âgé de 68 ans, rue derrière St-Martin, veuf de Marie-Catherine Jacquemart. — Charles-Joseph Forgeur, ouvrier en tabac, âgé de 57 ans, faubourg Ste-Marguerite, époux de Marie-Anne-Marguerite Bourdouxhe. — Paul-Hubert Robert, armurier, âgé de 21 ans, faubourg St-Laurent, célibataire. — Anne Marie War-noffe, journaliste, âgée de 25 ans, domiciliée à Haccourt.

**ANNONCES.**

On A PERDU, vendredi entre midi et une heure sur la route de Coronmeuse, à Liège, UN PAQUET DE PAPIERS, portant le nom du propriétaire. Récompense a qui les remettra rue Salamandre n° 467. 152

UNE BONNE D'ENFANT, sachant coudre, blanchir et repasser, peut se présenter au bureau du Politique.

**A VENDRE** la MAISON, n. 150, au faubourg de Ste-Marguerite. S'adresser au notaire PARMENTIER. 150

Un JEUNE HOMME, candidat en sciences, sachant le Flamand, ayant quelques heures de loisir pendant la journée, désire les utiliser en donnant des leçons, à des prix modérés, chez lui ou en ville, sur la langue Française, Latine et Grecque, Histoire, Géographie et Mathématiques, etc. S'adresser Outre-Meuse, rue Puits-en-Sock, n° 57-474.

**A VENDRE**

**DE GRÉ A GRÉ**  
**QUATRE PETITES MAISONS**  
 NEUVES ET EN BON ÉTAT, portant les N° 7, 9, 11 et 15, ayant chacune un beau jardin, sise à Liège, Outre-Meuse, en Gravioule, en lieu dit Ruelle des Jardins. S'adresser pour tous renseignements ultérieurs, au notaire BOULANGER. 167

**A VENDRE DE GRÉ A GRÉ**  
**UNE MAISON,**  
**AVEC JARDIN,**  
 ET  
**une autre plus petite,**  
 Attenant l'une à l'autre et pouvant être réunies, sises à Liège, près de l'Hôtel du Gouvernement. On peut les acquérir ensemble ou séparément. S'adresser à M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire à Liège. 103

**A VENDRE**  
**UN**  
**BEAU BILLARD**  
 En BOIS DE CITRONNIER, avec les accessoires. S'adresser au bureau de cette feuille.

Le MERCREDI 20 février 1839, à 10 heures, le notaire PAQUE adjugera définitivement, en son étude, rue Souverain-Pont, sur la mise de 20,000 francs,

**UNE MAISON**  
 avec deux caves, écurie, four et 59 ares de jardin et cotillage, située à Fragnée, n° 875, quartier du Sud à Liège, joignant à la Ruelle dite Vieux-Mayeur et à MM. Francotte et Mouton.  
 CETTE PROPRIÉTÉ, dans un endroit très-salubre, contigue au Rivage de la Meuse, à proximité du pont projeté sur cette rivière et de la station du chemin de fer, convient pour une maison de campagne ou tout établissement quelconque.  
 Il y aura grande facilité pour le paiement du prix.

**A VENDRE**  
 UNE BONNE  
**Maison de Commerce.**

SISE A LIÈGE, RUE ST-SÉVERIN, N. 682.  
 Prix payable avec grande facilité.  
 S'adresser au notaire PAQUE. 163

**Vente publique.**

LUNDI et MARDI 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> MARS 1839, à 10 heures du matin, Mr. M. B. Renwart, en qualité de tuteur de M. L. D. Stassart, quittant la ferme qu'il occupe à Fize-le-Marsalle,  
**Y FERA VENDRE PUBLIQUEMENT,**  
 PAR LE NOTAIRE FRANCKEN,  
 SON

**BEAU MOBILIER**

**QUI LA GARNIT,**  
 consistant en 17 Chevaux, 18 Bêtes à cornes; 51 Cochons; 150 Bêtes à laine; Chariots, Charrettes, Tombereaux; Charrues, Herses, Rouleaux, Instrumens de Grange, Tonneaux, Balances, Pommes de terre et autres objets.  
 A CRÉDIT.

Le premier jour, on vendra les chevaux, vaches et attirails de labour.  
 Et le 2<sup>e</sup> les autres objets. 166

**AVIS**  
 POUR  
**SURENCHÉRIR.**

Par acte de VENTE préparatoire avenu devant Maître FLECHET, notaire à Warsage, le 5 FÉVRIER 1839,

**IL A ÉTÉ ADJUGÉ**  
**divers Immeubles,**

DONT LE DÉTAIL SUIT, SAVOIR :  
**COMMUNE DE NEUFCHATEAU.**  
 1<sup>o</sup> 69 ares 75 centiares (16 v.) de TERRE, dite Thier de Houleux, tenant au chemin et à M. le comte de Hamal, pour une somme de Fr. 910 00  
 2<sup>o</sup> 61 ares 4 cent. (14 v.) de TERRE dite Bleane Bonnier, tenant à Lambignon et aux enfans Smalt, pour 1000 «  
 3<sup>o</sup> 59 ares 4 cent. (11 v. g. 10 p.) de TERRE dite Lougehaye, à Maubin, tenant au chemin à M. le comte de Hamal. 1400 «  
 4<sup>o</sup> 4 Pièces de TERRE (1 b. 11 v.) ne formant qu'un ensemble au lieu dit Fosse du Loup, contenant 155 ares 11 cent., tenant à M. Lejeune et autre. 4500 «  
 Ces quatre pièces sont louées pour 155 fr. annuellement.  
**COMMUNE DE BOMBAYE.**  
 5<sup>o</sup> 26 ares 15 cent. (6 v.) de TERRE en Regge, tenant à Brouwers, et à la juridiction de Warsage. 970 «  
 6<sup>o</sup> 26 ares 15 cent. (6 v.) de TERRE au lieu dit Terre Malles, tepant à Crépers et la V<sup>o</sup> Toussein Leers. 750 «  
 7<sup>o</sup> 377 ares 16 cent. (4 b. 6 v. g. 10 p.) de TERRE dite Tord Bonnier, tenant à M. le baron de Branchart, et M. Auguste Francotte. 10,000 «  
 Cette pièce est louée pour 452 fr. 50 c.  
**COMMUNE DE BERNEAU.**  
 8<sup>o</sup> 60 ares 10 cent. (15 v. g. 5 p.) au lieu dit Wiggasberg, tenant à M. le Gressier et M. Bertho. 1950 «  
 Aux termes dudit acte, toute personne solvable peut surenchérir d'un 20<sup>me</sup>, tout ou partie desdits immeubles, en en faisant la déclaration devant ledit notaire FLECHET, avant le 24 février 1839 à midi. 164

**VENTE DE BESTIAUX**  
 ET  
**Attirails de Labour.**

MERCREDI 27 FÉVRIER 1839, à une heure de relevée,  
 Le sieur Noël HAVELANGE cessant l'exploitation de la ferme de Mde. la veuve Raick, à Tilleur,  
**Y FERA VENDRE PAR LE NOTAIRE BIAR,**  
 UN

**Beau Cheval Hongre**

De 5 ans, 9 vaches pleines, dont 6 près de veler, deux cochons gras, deux chariots, un tombereau, un crible, char-rues, rouleaux, herses, traits, chaines, harnais et autres attirails de labour; une quantité de mannes de pommes de terre et de bettraves. — A 8 mois de crédit. 165

**ASSURANCE**  
 CONTRE  
**INCENDIE.**  
 LA SOCIÉTÉ DU LION BELGE,

ÉTABLIE A LIÈGE,  
 ASSURE LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET MOBILIÈRES  
**CONTRE INCENDIE,**  
 LE FEU DU CIEL COMPRIS, A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS.  
 S'adresser chez M. J. H. DEMONCEAU, agent général, PLACE ST-DENIS, N° 637, tous les jours non fériés, de neuf heures du matin à 5 heures de relevée.  
 Les déclarations remises au bureau dans la matinée, sont inscrites à midi précis, et les polices peuvent être retirées le lendemain dans la journée. 144

VILLE DE LIÈGE.  
 ÉTABLISSEMENT INDUSTRIEL. — AVIS.  
 Le sieur J. Vanderjeught demande l'autorisation d'établir une petite forge dans une pièce du rez-de-chaussée de sa maison, située rue St-Jean-Baptiste, n° 25-735.  
 Les réclamations ou oppositions concernant l'objet de cette demande peuvent être remises par écrit à l'administration communale, dans le délai de quinzaine.  
 A l'Hôtel-de-Ville, en séance, le 15 février 1839.

**BOURSES.**

PARIS, LE 16 FÉVRIER.

5 p. c. ....	78 70	Mutualité. ....	—
4 p. c. ....	—	Act. Réunies. ....	—
5 p. c. ....	110 95	5. c. d'Anvers. ....	—
Act. de la Banque. 2600	—	Dette active. ....	19 5/8
Oh. de la v. de Par. 1165	—	Passive. ....	—
Emp. belge. ....	100	Emp. romain. ....	100 1/4
Soc. générale. ....	—	Naples. ....	99 05
B. de Belg. ....	560	Empr. port. 5 p. c. ....	—

LONDRES, LE 14 FÉVRIER.

5 p. consolidés. 92 5/8	Différées. ....	8 7/8
Empr. 1832. 99 1/2	Passives. ....	5
Hol. Dette active. 54 3/4	RUSSE. ....	—
Portug. 5 p. c. 36 1/4	BRESIL. ....	79 5/8
Id. 5 p. c. 22 5/8	MEXICAINS 6 p. c. ....	—
Espr. Emp. 1854. 19 1/2	—	—

AMSTERDAM, LE 15 FÉVRIER.

Dette active. ....	54 1/2	Espagne. Ardoin. ....	17 9/16
5 p. c. ....	100 5/4	D. diff. 1850. ....	—
Billet de chang. ....	26 9/10	— 1855. ....	—
Synd. d'am. ....	94 11/16	— Passive. ....	4 7/8
" 5 1/2 p. ....	79 1/4	Portugal. E. 5 p. ....	—
Soc. de Commerce ....	175 7/8	Naples. Cert. Fal. ....	—
Ch. de fer. d'Amst. ....	—	Russe. H. et Comp. ....	105 5/8
de Rotterdam. ....	—	" 1823—1826. ....	105 1/2
Prusse L. 1852. ....	—	" C. c. Hope. ....	99
Autriche. Métall. ....	105 7/8	" Ins. gr. liv. ....	70 3/4
Bresil. Emp. ....	79	Pologne. L. 500 fl. ....	—

ANVERS, LE 16 FÉVRIER.

Anvers. Dette act. ....	105 5/4	Prusse. Em. à Berl. ....	—
" Dette diff. ....	50	Naples. Cert. Fal. ....	95
Emp. de 48 milli. ....	98 1/4 et	" El. R. Levée 1852. ....	100 1/4
" de 50 milli. ....	80	P. Cert. à A. 1854. ....	99 5/8
Hollande. Det. act. ....	—	—	—
Rente rem. ....	107 1/4	CHANGES.	—
Autriche. Métalliq. ....	—	Amsterd. C. jours ....	1 0/0 p
Lots de fl. 100. ....	—	Id. 2 mois. ....	—
" fl. 250. ....	478	P. Rotterd. C. jours. ....	1 1/8 p
" fl. 500. ....	830	Id. 2 mois. ....	—
Polog. Lots fl. 500 ....	120 1/2	A. Paris. C. jours. ....	1/8 av
" fl. 500 ....	137 5/4	Id. 2 mois. ....	5/4 0/0 p
Bresil. E. L. 1854. ....	—	P. Londres. C. jours. ....	59/8
Espagne. Ardoin. ....	17 1/2 et	Id. 2 mois. ....	59/8
Dette passive 1854. ....	—	" différée. ....	—
Danemarc. E. Not. ....	95 5/8	A. Francfort. C. jours ....	50
Dito à L. ....	74	Id. 2 mois. ....	55 5/8
—	—	A. Id. et Gand. ....	1/8

BRUXELLES, LE 16 FÉVRIER.

Dette active 9 1/2	52 5/4	Brasseries. ....	—
Emp. Rothschild. ....	98 1/2	Tapis. ....	—
Fin courant. ....	—	Fer d'Ougrée. ....	—
Emp. de 50 milli. ....	89 1/2	Mutualité. ....	108
Id. de 37 mil. ....	68 1/8	S. C. Bruges. ....	—
Emp. de 1852 (4). ....	87	P. Monceaux. ....	—
Act. de la Soc. G. ....	765	Act. Réunies. ....	55
Emp. de Paris. ....	1615	Bornage. ....	—
S. de Comm. de c. ....	119	Houyoux. ....	—
B. de Belgique. ....	—	Papeterie. ....	—
C. de S. et Oise. ....	101	" Lits de Fer. ....	109
Hauts-Fourneaux. ....	—	Luxembourgeois. ....	—
Banque Foncière. ....	96	P. Civile. ....	—
Idem. ....	—	Herve. ....	—
Fleuu. ....	—	Ch. de Fer de Col. ....	—
Hornu. ....	—	Ch. de B., M. et B. ....	—
Sclassin. ....	—	Asphalt. ....	—
Soc. Nationale. ....	—	Holl. Dette active. ....	—
Levant du Fleuu. ....	120	A. Losrenten inserit. ....	—
Ougrée. ....	—	Autriche. Métalliq. ....	107 1/8
Sars-Longscham. ....	—	Naples. C. Falcon. ....	—
Chemin de Fer. ....	—	Espagne. Ardoin. ....	17 5/8
Vennes. ....	—	Fin courant. ....	—
St-Léonard. ....	—	Prime un mois. ....	—
Chatelneau. ....	—	Différée de 1850. ....	—
Verrières. ....	—	Idem de 1855. ....	—
Betteraves. ....	—	Passives. ....	—
Verr. de Charl. ....	—	Bresil. E. de Roth. ....	—
L'Espérance. ....	—	Rome. E. de 1854. ....	100

VIENNE, LE 8 FÉVRIER.

Métalliques 5 p. c. 107 1/4. — Actions de la Banque.

Imprimerie de J.-B. Néveux, rue du Pot-d'Or, N° 622, à Liège.